



## VILLE DE DIEKIRCH

**La présente formule est à envoyer  
ou à déposer à l'adresse suivante :**

Recette municipale  
25, avenue de la Gare  
L-9233 Diekirch  
Tél. : 80 87 80 - 300

**ou par courriel à l'adresse :**  
recette@diekirch.lu

### Recette municipale

## Mandat de domiciliation SEPA Direct Debit (SDD)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier.

### Je soussigné(e)

Nom, prénom : \_\_\_\_\_ nom et prénom du débiteur

Adresse : \_\_\_\_\_ numéro et rue

Code postal, localité : \_\_\_\_\_ code postal et localité

Pays de résidence : \_\_\_\_\_ pays de résidence du débiteur

Contact : \_\_\_\_\_ contact du débiteur (téléphone, e-mail, autres)

### Donne à

Nom du créancier : Administration communale de Diekirch  
Identifiant du créancier : LU14ZZZ000000009399002095  
Adresse du créancier : 27, avenue de la Gare  
L-9233 Diekirch  
Pays du créancier : Luxembourg

### **l'autorisation de faire encaisser mes factures sur mon compte auprès de l'institut financier désigné ci-dessous (relevé d'identité bancaire (RIB) à joindre s.v.p.) :**

N° IBAN : \_\_\_\_\_ n° IBAN du débiteur

Code BIC : \_\_\_\_\_ code BIC du compte du débiteur

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif ⓘ

Type mandat :  CORE (client privé)<sup>1</sup>  B2B (client professionnel)<sup>2</sup>

<sup>1</sup> CORE: Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec celle-ci. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

<sup>2</sup> B2B: Vous n'êtes pas en droit de demander à votre banque le remboursement d'une domiciliation SEPA inter-entreprises une fois que le montant est débité de votre compte. Vous pouvez cependant demander à votre banque de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance.

Pour plus d'informations sur la domiciliation européenne, rendez-vous sur les sites internet suivants :

Conseil européen des paiements (EPC)  
[www.europeanpaymentscouncil.eu/](http://www.europeanpaymentscouncil.eu/)

Banque Centrale Européenne  
[www.ecb.int/paym/sepa/html/index.en.html](http://www.ecb.int/paym/sepa/html/index.en.html)

Diekirch, le \_\_\_\_\_

Signature du débiteur : \_\_\_\_\_